

Syndicat CGT/CD 37

37, rue Bernard Palissy - 37000 TOURS

Contact : 02 47 05 76 63 / 06.33.94.21.97 / syndicat_cgt@cg37.fr

Janvier 2019

Le Président n'a pas hésité, alors qu'il est largement contesté sur sa politique d'austérité, à faire preuve de démagogie en tapant sur un de ses boucs émissaires habituels : **le fonctionnaire territorial**. Alors que les citoyens dénoncent la vie chère et la disparition de leurs services publics de proximité, Macron fait de la surenchère dans la réduction des dépenses publiques.

Dans son allocution devant des Maires réunis à l'Élysée, Macron a voulu donner des gages aux élus avec des préconisations issues de CAP 2022 qui préfigurent le projet de loi Fonction publique 2019. À qui, à part à quelques baronnies, Macron veut-il faire croire que le démantèlement de la Fonction publique territoriale constituerait un levier de développement des collectivités !?

La CGT fait confiance au bon sens des employeurs qui ont développé des politiques volontaristes avec les équipes de professionnels territoriaux pour répondre aux besoins des populations.

Le Statut général des fonctionnaires est fondé sur les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, il est avant tout une garantie pour les citoyens et les usagers des services publics. La CGT réaffirme que l'unicité de la Fonction publique est à renforcer non à combattre. Il s'agit de permettre aux fonctionnaires territoriaux de rendre un service public de manière neutre et impartiale en les mettant à l'abri des pressions politiques, patronales, économiques, financières... y compris en leur permettant de refuser un ordre contraire à la loi. Si pour Monsieur Macron cela constitue un « étai », nous sommes très inquiets pour la démocratie.

Les moyens financiers, notamment pour les rémunérations des agents, doivent être compris dans les dotations de l'État (DGF). **Le gel du point d'indice depuis 2010 a déjà permis 7 milliards d'économies sur le dos de la Fonction publique, les carrières sont aussi rallongées avec les mesures PPCR. À qualification égale, le salaire des agents est en grave décrochage par rapport au privé.** Rappelons que l'évasion fiscale c'est 60 à 100 milliards par an, la suppression de l'ISF 3,5 milliards, les agents des collectivités sont bien loin des choyés premiers de cordée !

Rappelons aussi que les accords sur le temps de travail sont essentiellement des compensations à l'impossibilité financière des collectivités de rémunérer correctement et permettre l'attractivité de leurs postes. Le service public territorial, avec ses importantes amplitudes d'ouverture, implique que 75 % des agents dépassent parfois, souvent ou tous les jours, leurs horaires de travail ; 42 % travaillent le samedi et 30 % le dimanche !

Plutôt que de respecter les instances paritaires représentatives existantes des agents et des employeurs (CSFPT, CNFPT), le Président favorise la création d'un syndicat patronal de la Territoriale, en contradiction avec son mépris affiché pour les « corps intermédiaires ». **Bonne occasion pour délester l'État de ses responsabilités, nous appelons les élus à ne pas tomber dans ce piège.**

Embaucher davantage sur la base de contrats pour « plus de souplesse » : Ces mesures s'inscrivent bien dans la ligne directrice d'Emmanuel Macron qui est de remettre en cause tous les droits collectifs, statuts, normes, au profit de l'individualisation et des rapports de gré à gré, facteur aggravant l'exploitation du travail salarié.

Aujourd'hui, 27 % des emplois de la FPT dérogent déjà à la norme, généraliser le recours au contrat, qui plus est de droit privé, aggraverait le clientélisme et dérogerait gravement à l'intérêt général.

Mal payés, soumis à des horaires atypiques, les agents territoriaux n'ont pas à subir la stigmatisation présidentielle.

La réponse aux besoins criants des territoires et des collectivités doit passer par des choix politiques sérieux, détachés des dogmes du libéralisme.

Nombre des revendications portées par le mouvement des gilets jaunes convergent avec les nôtres et notamment l'augmentation généralisée des salaires et pensions, le rétablissement de l'ISF, la fin du CICE, la suppression de la CSG. Ce mouvement continue par ailleurs de démontrer le rejet majoritaire de la politique antisociale du gouvernement et la disponibilité pour l'action collective.

REVENDIQUONS ET GAGNONS DE NOUVEAUX DROITS :

- L'augmentation des traitements/salaires par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 1800 euros brut
- La création d'emplois statutaires
- La retraite à 60 ans pour tous avec une pension d'au moins 75 % du salaire brut des 6 derniers mois
- L'abrogation du jour de carence
- L'abrogation du RIFSEEP et l'intégration des primes dans le salaire indiciaire
- Un nouveau plan de titularisation des contractuels et de nouvelles mesures pour combattre la précarité
- L'obligation du respect du critère « à valeur de travail égale, salaire égal »
- Un véritable déroulement de carrière avec le doublement du traitement/salaire entre le début et la fin de carrière
- L'instauration du temps de travail à 32h
- L'établissement d'un vrai droit et accès à la formation professionnelle avec un financement porté à 3 % pour le CNFPT
- La prise en charge par l'employeur de la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance)
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



La politique du département, est-elle critiquable ? Nous pensons que oui !

Que répond le Conseil départemental quand on lui dit que les agents ne sont pas reconnus pour leur travail. On n'a pas les budgets nécessaires et c'est la faute du gouvernement ! Le gouvernement impose aux collectivités de n'augmenter que de 1,2 % leur budget de fonctionnement, inflation comprise (elle est de 1,1 %). L'augmentation du budget d'investissement au détriment du budget de fonctionnement, le captage des ressources financières par les métropoles, ce n'est plus acceptable.

La collectivité doit s'exprimer et infléchir une autre politique en direction du service public et des agents. Une redistribution des moyens financiers plus équitable est nécessaire pour améliorer les conditions de travail des agents et dans l'intérêt d'un service public égalitaire pour tous, sur tout le territoire.



Depuis, le président souffle le chaud et le froid en affirmant ne pas vouloir respecter la charte dite « de Cahors » et en ne signant pas la convention stipulant la non augmentation au-delà de 1,2% du budget de fonctionnement, mais en rappelant qu'il faut quand-même tenir les budgets !!!

Quelles conséquences pour les agents et le service public au département ?

- Destruction de postes
- Externalisation de missions pour moins de service public (service propreté, service santé au travail...)
- Recours à de plus en plus de contractuel-le-s à temps non-complets
- Remplacement des agents avec de plus en plus de délais (6 mois, 1 an...) ; mesure de l'ancienne majorité tant critiquée en début de mandat !!!
- Des conditions de travail de plus en plus dégradées
- Toujours pas de compensation de la protection sociale complémentaire (volet santé) et de plus en plus de reste à charge pour l'agent sur le volet prévoyance (maintien du salaire)
- Toujours pas de revalorisation de la prime départementale pour un grand nombre d'agents
- De moins en moins d'égalité de traitement pour le régime indemnitaire, notamment pour les agents de maîtrise en charge des ouvrages d'art, de la Gestion du Domaine Public ou de la patrouille...

Le Syndicat CGT/CD 37 souhaite une bonne année aux agents du Conseil départemental d'Indre et Loire.

Nos vœux pour 2019 !

- **Un NON clair et engagé à la politique d'austérité et à la charte dite « de Cahors »**
- **Une réelle considération du dialogue social, du rôle des syndicats et des représentants du personnel**
- **L'embauche d'agents fonctionnaires dans les secteurs en tension**
- **Le retour des missions externalisées, avec des agents titulaires**
- **Le maintien d'un Service Santé au Travail pluridisciplinaire**
- **Un nouveau plan de titularisation des contractuel-le-s**
- **La prise en charge par l'employeur de la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance) pour tous les agent-e-s payé-e-s jusqu'à 1 600€net et dégressif pour les autres**
- **L'augmentation immédiate du régime indemnitaire, en tenant seulement compte du grade : 300€pour les C, 350€pour les B, 400€pour les A et 640€pour les chefs de service**
- **Une vraie reconnaissance de notre travail, une prime équivalente pour tous de 1 000€en fin d'année !**



Réaffirmons toutes ces revendications et signons, faisons signer les pétitions :

<https://www.change.org/p/monsieur-le-president-du-conseil-departemental-indre-et-loire-nouvelle-r%C3%A9organisation-de-la-drh-cd-37-disparition-du-service-sant%C3%A9-au-travail>

D'autres pétitions à retrouver en ligne dans l'espace syndicale CGT sur l'intranet.